



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 33**

**Présents : 29**

**Pouvoirs : 3**

**Votants : 32**

**Présents :**

MALOSSE Daniel ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gérard ; BOUKACEM Safi ; ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; COQUARD Henri ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; JULLIEN Daniel ; NEMOZ Jean-Pierre ; RAZY Sylvie ; CARRET Audrey ; GILLET Rémi ; JOLY-ROSSATO Isabelle ; VERICEL Emmanuel ; PERRET Pierre ; CASCHERA Céline ; JULLIEN Anne ; DELISLE BUILLES Anne ; OGEARD Alexis ; GRANDGEORGE Michel ; RAMBAUD Gerbert ; MASPER Martine ; BUFQUIN Bernard ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle

**Absent(s) ayant remis un pouvoir :**

LANSON - PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à BOUKACEM Safi

MICHON Thomas donne pouvoir à NEMOZ Jean-Pierre

FERNI Fatima donne pouvoir à JULLIEN Daniel

**Absent ou excusés :**

FAUCHEUR Virginie

**Secrétaire :** Mme DUMORTIER Béatrice

**Délibérations :**

**1. VIE MUNICIPALE – Création et composition des commissions municipales**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Crée les commissions municipales telles que précédemment présentées ;**

**Membres de la Commission Politiques Éducatives Locales**

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Béatrice ; FAUCHEUR Virginie ; FERNI Fatima ; GILLET Stéphane ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis

**Membres de la Commission voirie et chemins**

BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; COQUARD Henri ; DELISLE BUILLES Anne ; GRANDGEORGE Michel ; DUPLAT Gérard ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane ; JULLIEN Daniel ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean-Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert

**Membres de la Commission communication et informations Citoyennes**

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; CASCHERA Céline ; CHAREYRE Yolande ; DURAND Aline ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; OGEARD Alexis ; PERRET Pierre

**Membres de la commission évolution durable**

BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; DELISLE BUILLES Anne ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JOLY ROSSATO Isabelle ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; NEMOZ Jean Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel

**Membres de la Commission cohésion sociale, animation, participation citoyenne et relations extérieures**

ARNAUD Sandrine ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Béatrice ; DURAND Aline ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; NEMOZ Jean Pierre

**Membres de la Commission finances et prospectives**

ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; COQUARD Henri ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; RAMBAUD Gerbert

**Membres de la Commission Culture et patrimoine**

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CHAREYRE Yolande ; DURAND Aline ; JOLY ROSSATO Isabelle ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; RAZY Sylvie

**Membres de la Commission jeunesse**

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; DELISLE BUILLES Anne ; DUMORTIER Béatrice ; DURAND Aline ; FAUCHEUR Virginie ; JOLY ROSSATO Isabelle ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; RAZY Sylvie



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**Membres de la commission organisation des services et ressources humaines**

BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CASCHERA Céline ; CHAREYRE Yolande ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; FERNI Fatima ; GILLET Stéphane ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; RAMBAUD Gerbert

**Membres de la Commission sports et loisirs**

ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BOUKACEM Safi ; CASCHERA Céline ; DEROZARD Olivier ; FAUCHEUR Virginie ; GILLET Stéphane ; OGEARD Alexis ; PERRET Pierre

**Membres de la Commission urbanisme**

BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; COQUARD Henri ; DELISLE BUILLES Anne ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert

**Membres de la Commission vie économique et commerce local**

ARNAUD Sandrine ; ARTHUS-BERTRAND Cyrielle ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CHAREYRE Yolande ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel

**Membres de la Commission agriculture**

ARNAUD Sandrine ; BOUKACEM Safi ; DEROZARD Olivier ; GILLET Rémi ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Daniel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert ; VERICEL Emmanuel

**Membres de la Commission des grands projets municipaux**

ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; BUFQUIN Bernard ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; COQUARD Henri ; DELISLE BUILLES Anne ; DEROZARD Olivier ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; DURAND Aline ; GILLET Rémi ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; JULLIEN Anne ; JULLIEN Daniel ; PERRET Pierre ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; MICHON Thomas ; NEMOZ Jean Pierre ; PERRET Pierre ; RAMBAUD Gerbert.

**Membres de la Commission Consultative des Marchés Publics**

ARNAUD Sandrine ; BARCET Sylvain ; BOUKACEM Safi ; CARRET Audrey ; CHAREYRE Yolande ; CHARVOLIN Danielle ; DUMORTIER Béatrice ; DUPLAT Gerard ; GILLET Stéphane ; GRANDGEORGE Michel ; LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne ; MASPER Martine ; RAMBAUD Gerbert

**Décide** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT ;

**Désigne** les membres des commissions conformément à la liste annexée à la présente délibération.

**2. VIE MUNICIPALE – Election de la commission d'Appel d'offres**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

**Désigne** les membres de la commission d'appel d'offres comme exposés.

Titulaires	Suppléants
DUPLAT Gerard	CHARVOLIN Danielle
BOUKACEM Safi	DUMORTIER Béatrice
BARCET Sylvain	CHAREYRE Yolande
GILLET Stéphane	LANSON PEYRE DE FABREGUES Anne
RAMBAUD Gerbert	GRANDGEORGE Michel

**3. VIE MUNICIPALE – Création et composition des comités consultatifs**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Crée** les conseils consultatifs telles que précédemment présentés ;

**Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

**Désigne** les membres élus au sein des comités comme suit :



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**1. Comité de pilotage « journée du jeune citoyen (JJC) »**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> Directrice de l'école publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire publique Enseignants de CM 2 de l'école primaire privée Représentants de l'USOL Représentants de la MJC Services municipaux concernés : direction générale, bibliothèque, périscolaire
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Membres de la commission des Politiques Éducatives Locales	
Membres de la commission jeunesse	
Conseiller ou conseillère municipale :	

**2-Comité de pilotage « Théâtre GRIFFON »**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> 3 représentants de la MJC 2 représentants par association locale intéressée 4 personnes issues de la société civile montrant un intérêt pour cette question
Adjoint à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Conseiller ou conseillère municipale	

**3. Comité de pilotage « organisation et le suivi du restaurant scolaire »**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> 8 membres maximum désignés par les associations intervenant autour du service de restauration scolaire
Adjointe aux Politiques Éducatives Locales et affaires sociales	
Conseiller ou conseillère municipale	

Une fusion des comités consultatifs secret des temps et Médiathèque est validé en séance

**4. Comité consultatif « espace culturel Le Secret des Temps » et Médiathèque**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> Tout habitant intéressé Bénévoles de la médiathèque Agents de la Bibliothèque
Adjointe à la culture, au patrimoine et à la jeunesse	
Membres de la commission culture et patrimoine	
Conseiller ou conseillère municipale	

**5- Comité consultatif « évolution durable »**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> Tout habitant intéressé
Adjointe à la communication et à l'évolution durable	
Membres de la commission culture et patrimoine	
Conseiller ou conseillère municipale	

**6 Comité consultatif « Marchés Forains et producteurs »**

Le Maire	<b>Pour la société civile</b> Tout habitant intéressé
Adjointe au développement local, participation citoyenne et relations extérieures	
Membres de la commission Vie économique et commerce local	
Conseiller ou conseillère municipale	

**4. Désignation des délégués du Conseil municipal auprès des établissements publics de coopération intercommunale.**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal,

**Désigne** les représentants de la commune au sein des établissements de coopération intercommunale comme suit :

**Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (S.A.G.Y.R.C.)**

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Safi BOUKACEM	29 pour 3 Blancs	Anne DELISLE-BUILLES	25 pour 1 Nul

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières	Safi BOUKACEM	Anne DELISLE- BUILLES



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y.)**

TITULAIRES (03)		SUPPLEANTS (03)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Safi BOUKACEM	28 pour 4 Nuls	Céline CASCHERA	26 pour 6 Abstentions
Candidat 1 : Alexis OGEARD	25 pour	Anne DELISLE-BUILLES	31 pour 1 Abstention
Candidat 2 : Gerbert RAMBAUD	6 pour  1 Blanc		
Candidat 1 : Rémi GILLET	26 pour	Henri COQUARD	26 pour 6 Abstentions
Candidat 2 : Gerbert RAMBAUD	6 pour		

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron</b>	<b>Safi BOUKACEM Alexis OGEARD Rémi GILLET</b>	<b>Céline CASCHERA Anne DELISLE-BUILLES Henri COQUARD</b>

**Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (S.I.D.E.SO.L.)**

TITULAIRES (02)		SUPPLEANTS (02)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Daniel JULLIEN	26 pour 6 non votants	Thomas MICHON	26 pour 6 non votants
Sylvain BARCET	26 pour 6 non votants	Gerbert RAMBAUD	30 pour 2 Abstentions

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat Intercommunal d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais</b>	<b>Daniel JULLIEN Sylvain BARCET</b>	<b>Thomas MICHON Gerbert RAMBAUD</b>

**Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées (S.I.P.A.G.)**

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Béatrice DUMORTIER	26 pour 5 non votants 1 Abstention	Alexis OGEARD	27 pour 5 non votants

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat Intercommunal pour la Protection des Personnes Agées</b>	<b>Béatrice DUMORTIER</b>	<b>Alexis OGEARD</b>

**Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER)**

TITULAIRES (01)		SUPPLEANTS (01)	
Candidats	Voix	Candidats	Voix
Sandrine ARNAUD	26 pour 5 non votants 1 Abstention	Sylvain BARCET	26 pour 6 non votants

RÉSULTAT	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat Départemental d'Energies du Rhône</b>	<b>Sandrine ARNAUD</b>	<b>Sylvain BARCET</b>

**5.VIE MUNICIPALE - Désignation des délégués du Conseil municipal auprès de divers organismes municipaux, établissements ou associations locales.**

Le Conseil municipal, par **32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal,

**Désigne** les membres élus au sein des associations et établissements suivants :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMpte-REndu SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30

Foyer Clair Matin

Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour 6 non votants
Suppléante	
Audrey CARRET	26 pour 1 Abstention 5 non votants

Résultat Béatrice DUMORTIER Titulaire, Audrey CARRET Suppléante

E.S. "Les Mathis Jeunes » Conseil de Vie sociale

Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Suppléant	
Olivier DEROZARD	26 pour 1 Abstention 5 non votants

Résultat Béatrice DUMORTIER : Titulaire, Olivier DEROZARD : suppléant

Maison des Jeunes et de la Culture

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Aline DURAND	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Isabelle JOLY ROSSATO	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Titulaires	
Céline CASCHERA	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Anne DELISLE-BUILLES	26 pour 1 Abstention 5 non votants

Résultat Aline DURAND et Isabelle ROSSATO : Titulaires, Céline CASCHERA et Anne DELISLE-BUILLES : suppléantes

Temps et Partage

Candidat	Nombre de voix
Titulaire	
Béatrice DUMORTIER	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Suppléante	
Danielle CHARVOLIN	27 pour 5 non votants

Résultat Béatrice DUMORTIER : titulaire, Danielle CHARVOLIN : suppléante

Association des professionnels indépendants de Vaugneray (APIV)

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Emmanuel VERICEL	26 pour 1 Abstention 5 non votants
Suppléante	
Sandrine ARNAUD	26 pour 1 Abstention 5 non votants

Résultat Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES et Emmanuel VERICEL : titulaires et Sandrine ARNAUD : suppléante



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**Collège Notre Dame des Vallons (OGEC)**

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Anne JULLIEN	27 pour 5 non votants
Béatrice DUMORTIER	27 pour 5 non votants
Suppléantes	
Aline DURAND	32 pour
Cyrielle ARTHUS-BERTRAND	32 pour

**Résultat Anne JULLIEN et Béatrice DUMORTIER : titulaires, et Aline DURAND et Cyrielle ARTHUS-BERTRAND : suppléantes**

**Association des familles**

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Alexis OGEARD	27 pour 5 non votants
Béatrice DUMORTIER	27 pour 5 non votants
Suppléantes	
Audrey CARRET	26 pour 6 non votants
Anne JULLIEN	26 pour 6 non votants

**Résultat Alexis OGEARD et Béatrice DUMORTIER : Titulaires, Audrey CARRET et Anne JULLIEN : Suppléantes**

**Association Intercommunale de Gestion du Boulodrome Couvert**

Candidat	Nombre de voix
Titulaires	
Olivier DEROZARD	27 pour 5 non votants
Sylvain BARCET	27 pour 5 non votants

**Résultat Olivier DEROZARD et Sylvain BARCET : titulaires**

**Association de Gestion des Emeraudes pour Personnes Agées (AGEPA)**

Candidat	Nombre de voix
Alexis OGEARD	27 pour 5 non votants

**Résultat Alexis OGEARD : titulaire**

**Correspondant Défense**

Candidat	Nombre de voix
Pierre PERRET	26 pour 6 non votants

**Résultat Pierre PERRET : Titulaire**

**6. VIE MUNICIPALE – Election de la commission marché publics dans le cadre du groupement de commandes**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT)

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 6 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

**Procède** à l'élection des représentants de ladite commission :

Candidats titulaires	voix
Béatrice DUMORTIER	26 voix pour 6 Abstentions
Anne JULLIEN	26 voix pour 6 Abstentions

Candidats suppléants	voix
Audrey CARRET	26 voix pour 6 Abstentions

**Désigne** les membres représentant la commune au sein de la commission marchés publics du groupement de commandes :  
**Béatrice DUMORTIER et Anne JULLIEN Titulaires, Audrey CARRET : suppléante**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

7. VIE MUNICIPALE - Fixation du nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S, auxquels s'ajoute Monsieur le Maire, président de plein droit, répartis comme suit : 8 membres élus au sein du Conseil municipal ; 8 membres à nommer par Monsieur le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles

8. VIE MUNICIPALE – Election des administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide** de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT))

**Déclare** que sont élus délégués du Conseil municipal auprès du conseil d'administration du CCAS :

DUMORTIER Béatrice ; CARRET Audrey ; CHARVOLIN Danielle ; DURAND Aline ; FERNI Fatima ; JULLIEN Daniel ; OGEARD Alexis ; BUFQUIN Bernard

9. Délibération portant délégation au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Décide**

**ARTICLE 1** : Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat et par délégation du Conseil municipal :

**Au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales :**

**1°** D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

**2°** De fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les conditions suivantes : loyers de l'ensemble des baux et d'une manière générale de toute convention d'occupation d'un bien appartenant à son domaine public ou privé ;

**3°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**4°** De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses mobilières ou immobilières pour une durée n'excédant pas douze ans tant en sa qualité de bailleur que de preneur ;

**5°** De passer les contrats d'assurances dans la limite du seuil défini par le règlement intérieur des marchés publics, d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

**6°** De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

**7°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**8°** D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

**9°** De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

**10°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

**11°** De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

**12°** De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

**13°** D'exercer, au nom de la commune et après avis de la commission d'urbanisme, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

**14°** D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

a) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre administratif, y compris les juridictions spécialisées, tant en première instance qu'en appel ou en cassation dans le cadre de contentieux de l'annulation, de la responsabilité contractuelle ou non contractuelle ou de tous autres contentieux, saisines ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.

b) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire qu'il s'agisse de juridictions civiles, pénales ou toutes autres juridictions spécialisées, tant en première instance, qu'en appel ou en cassation dans le cadre de tout contentieux ou affaires nécessitant, en demande ou en défense, de faire valoir les intérêts de la commune.

c) Saisine en demande, en défense ou intervention et représentation devant l'ensemble des autorités administratives indépendantes dans le cadre de toute procédure nécessitant en demande ou en défense de faire valoir les intérêts de la commune.

d) Dépôt de plainte et constitution de partie civile en vue d'obtenir réparation des préjudices personnels et directs subis par la commune du fait d'infractions pénales, ainsi que les consignations qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de ces procédures.

e) Transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 euros.

**15°** De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :

a) Accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.

b) Décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

c) Décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

**16°** De souscrire après avis de la commission Finances les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 380 000 €.

**17°** D'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

**18°** De procéder au dépôt des déclarations préalables relatives à la transformation ou à l'édification des biens municipaux après avis de la commission d'urbanisme.

**ARTICLE 2** : Les décisions prises par le Maire dans le cadre de la présente délégation seront soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets.



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**ARTICLE 3** : Les décisions prises dans le cadre de la présente délégation pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal, agissant par délégation du Maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions, par le premier Adjoint, et à défaut, dans les conditions fixées à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

**ARTICLE 5** : Le Maire devra rendre compte de l'exercice de la présente délégation à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal, c'est-à-dire au moins une fois par trimestre.

**10. VIE MUNICIPALE - Indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Fixe** le montant de l'enveloppe globale indemnitaire à 263 % de l'indice brut terminal de la fonction publique applicable ;

**Décide** que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller délégué est, dans la limite de l'enveloppe globale indemnitaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

Maire	50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints	23 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers municipaux, bénéficiant d'une délégation de fonction du maire	6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Précise** que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées ;

**Dit que** la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au chapitre 065 du budget primitif ;

**Précise** que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de la valeur du point de l'indice ;

**Approuve** le tableau récapitulatif ci-après de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à compter du 20 mars 2026.

Annexe	Tableau annexe récapitulatif des indemnités de fonction	
Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée
Maire	58.30 %	50 %
Adjoints	23.32 %	23 %
Soit 9 Adjoints	$23.32\% \times 9 = 209.88\%$	$23\% \times 9 = 207\%$
Conseiller municipal délégué (1)	(Non-inclus dans l'enveloppe)	6 %
Total	268.18 %	263 %

**11. CIMETIÈRE – Projet d'extension du cimetière communal.**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le principe de l'agrandissement du cimetière ;

**Approuve** le lancement de l'enquête publique ;

**Autorise** Monsieur le Maire à saisir Monsieur le Président du Tribunal administratif pour demander la désignation d'un commissaire-enquêteur ;

**Autorise** Monsieur le Maire à saisir Madame la Préfète du Rhône sur le projet d'extension du cimetière communal, aux fins d'obtenir, à l'issue de l'enquête publique, son autorisation après avis du conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;

**Autorise** Monsieur le Maire à préparer les pièces nécessaires au dossier d'enquête publique et à lancer toutes les procédures nécessaires à l'accomplissement du projet d'extension du cimetière communal

**12. FINANCES – Demande de subvention au titre de la DSIL/DETR pour le projet d'extension du cimetière de la Commune de Vaugneray**

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** l'opération d'extension du cimetière communal et son plan de financement ;



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE 30/03/2026 A 20 HEURES 30**

**Sollicite** des services de l'Etat une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux et de la dotation de soutien à l'investissement local - 2026

**Sollicite** une subvention auprès du Département du Rhône au titre de ce projet

**Autorise** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

13. TRAVAUX : Autorisation de signature d'une convention tripartite relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

**Approuve** le projet de convention entre le SYDER, la société ORANGE et la Commune de Vaugneray, pour des travaux d'enfouissements de réseaux électroniques sur le secteur de la route de Bordeaux.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.

Séance levée 22h37 Vu par Nous,

**Daniel MALOSSE, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 01/04/2026 à la porte de la Mairie.**